

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

18 JUILLET 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES FEMMES AUX MÉTIERS DU
NUMÉRIQUE

DÉPOSÉE PAR **MME CARINE LECOMTE ET M. LAURENT HENQUET, MMES
VALÉRIE WARZÉE-CAVERENNE, VALÉRIE DE BUE ET PATRICIA POTIGNY,
MM. PATRICK LECERF ET PIERRE-YVES JEHOLET.**

RÉSUMÉ

En Belgique, le constat est particulièrement sévère en ce qui concerne l'accès des femmes aux métiers du numérique. Or, levier de transformations économiques et sociales, le numérique est un secteur en plein essor qui a besoin de la force de travail des femmes, et qui nécessite donc un engagement collectif en faveur d'une plus grande présence des femmes dans ce domaine.

Cette proposition de Résolution tente d'attirer l'attention sur l'importance pour la FWB d'adopter un plan global et transversal en faveur des femmes dans le secteur du numérique.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES FEMMES AUX MÉTIERS DU NUMÉRIQUE	6

DÉVELOPPEMENTS

Le numérique et ses usages sont au cœur d'un mouvement de transformation profonde de la société et de l'économie. Ainsi, selon l'OCDE, ce sont 700.000 emplois qui seront créés dans les TIC(1) d'ici 2025.

Au niveau du nombre d'entreprises, la Région wallonne apparaît sous-spécialisée dans le secteur du numérique(2). Ainsi, la part de l'emploi national de ce secteur attribuée à la Wallonie est très faible comparativement aux autres régions du pays. Cette région ne concentre en effet que 25 % des entreprises dans ce domaine (59 % en Flandre et 16 % à Bruxelles).(3)

Par ailleurs, en Belgique, le constat est particulièrement sévère en ce qui concerne l'accès des femmes aux métiers du numérique. Ainsi, celles-ci ne représentent que 12 % des ingénieurs diplômés en «Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication» (pour 20 % au Pays-Bas et 44 % en Estonie), la moyenne européenne étant d'environ 22 % (4). L'entrepreneuriat féminin dans les métiers du numérique se situe à 13 % contre 30 % en moyenne dans les autres types d'activités.(5)

En octobre 2013, une étude réalisée par la Commission européenne(6) indiquait qu'accroître la présence des femmes dans le secteur de l'économie numérique permettrait d'augmenter de 9 milliards d'euros le PIB annuel de l'UE. L'étude pointait quelques faiblesses des pays européens dans le domaine numérique comme le peu de présence des femmes à des postes à responsabilité (seuls 19,2 % des travailleurs du secteur des TIC ont une femme pour chef). Pourtant, toujours selon cette étude, les organisations qui intègrent plus de femmes aux postes d'encadrement affichent une rémunération des capitaux propres supérieure de 35 % aux autres organisations de nature comparable. Pourtant, le secteur des TIC offre un salaire plus élevé aux femmes que les autres secteurs (plus 9 %). Le secteur offre également une flexibilité qui permet un équilibre idéal entre vie privée et vie professionnelle.

Le Baromètre 2016 de la société de l'information du SPF Economie concluait également à la sous-représentation des femmes dans la profession de spécialiste des TIC. En effet, cette profession ne compte que 16,4 % de femmes, alors qu'elles représentent 46,6 % de l'emploi total.

En janvier 2016, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar de la Région wallonne(7), a adopté un décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la FWB. Ce nouveau décret «genre» de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit différentes mesures, dont l'obligation de réaliser, pour les prochains Gouvernements, un «plan égalité hommes-femmes» assorti de mesures concrètes.

Notre Parlement a également adopté un décret instituant le Comité Femmes et Sciences qui a été installé en octobre 2016 et est logé au sein de l'ARES. Une de ses missions est d'assurer l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'égalité femmes-hommes dans les carrières et la recherche scientifique. Le numérique fait partie des éléments qui bouleverseront notre enseignement supérieur, et l'aspect genre ne doit pas être oublié.

Dans le domaine de l'enseignement des TIC, la Fédération Wallonie-Bruxelles via la Cellule Projets TICE a mis en place le Passeport TIC. Il s'agit d'un référentiel de compétences articulé en trois niveaux permettant aux enseignants de l'enseignement obligatoire de donner une dimension TIC à leurs cours.

Concrètement, via ce passeport, l'enseignant accompagne ses élèves dans l'acquisition de compétences TIC en adoptant une attitude éthique et citoyenne tout en pratiquant l'éducation aux médias de façon active et régulière. Idéalement, cet accompagnement ne se fait pas à travers un cours d'informatique spécifique, mais au travers de toutes les disciplines. L'élève reçoit ainsi un livret de compétences propre à son niveau et le complète au fur et à mesure de sa progression.

(1) Sur la base de la définition de l'OCDE, le secteur TIC regroupe différentes branches de l'économie :

- la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ;
- le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication ;
- l'édition de logiciels ;
- les télécommunications ;
- la programmation, le conseil et autres activités informatiques ;
- le traitement de données, l'hébergement et activités connexes, les portails internet ;
- la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication.

(2) Le secteur du numérique étant entendu dans la présente proposition comme un synonyme du secteur TIC.

(3) La digitalisation de l'économie wallonne : une lecture prospective et stratégique (IWEPS, mars 2017)

(4) Foundation For European Progressive Studies, Ghislaine Toutain, 2014

(5) <https://www.digitalwallonia.be/mixite-numerique/>

(6) http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-905_fr.htm

(7) En RW, un décret « similaire » a été adopté en avril 2014. Le décret visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales

Ce passeport TIC, revu et adapté en 2014, s'adresse à tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé et relève d'une démarche volontaire. Néanmoins, aucune attention particulière n'est donnée à la dimension « genre » dans ce passeport TIC.

En Région bruxelloise, en février 2017, le plan Next Tech a été adopté par le Gouvernement bruxellois. Ainsi, la mesure treize de ce plan vise à accélérer la présence des femmes dans les secteurs innovants de l'industrie high-tech et la création de startups. Celle-ci prévoit la création d'une Plateforme de sensibilisation, d'information et d'orientation spécifique pour les femmes bruxelloises désireuses ou s'intéressant à l'Entrepreneuriat innovant et TIC via le projet « Women In TECH ». Cette Plateforme se veut être le reflet de l'écosystème bruxellois lié à l'entrepreneuriat féminin TIC et rassemblera tous les acteurs liés à celui-ci, afin de le renforcer et de lui donner de la visibilité auprès du public féminin.

En Région wallonne, dans le cadre du décret genre, les ministres se sont engagés à « genrer » au minimum deux de leurs politiques d'ici la fin de la législature. Le « gender mainstreaming » doit permettre l'égalité de participation des hommes et des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie en société.

Le Ministre, dans le cadre de ce décret, a souhaité soutenir l'accès égal des femmes et des hommes à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, dans le domaine spécifique des TIC, il s'est engagé à tendre vers une meilleure égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ainsi, en collaboration avec l'ADN(8) et l'AEI(9), un groupe de travail réunissant des experts du monde académique, du monde entrepreneurial et du monde numérique a été constitué en février 2015. Trois recommandations prioritaires ont été sélectionnées par ce groupe d'expert :

- « sensibiliser dès le plus jeune âge à la pensée informatique/algorithmique et au numérique, et ce, en formant également les professeurs aux outils numériques »

- « lancer une campagne de communication sur l'ensemble des canaux de diffusion véhiculant, d'une part une image attractive et moderne des métiers du numérique et, d'autre part, mettant l'accent sur les opportunités d'emploi ».

(8) L'Agence du Numérique (AdN) est la plateforme des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC / ICT) pour la Wallonie. L'Agence du Numérique (AdN) est une filiale de l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI).

(9) L'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) soutient la création et le développement des entreprises, l'innovation ainsi que le développement des nouvelles activités économiques.

(10) Si un certain travail a été effectué suite à ces recommandations, notamment en concertation avec le secteur de l'enseignement de promotion sociale, plusieurs réalisations doivent encore voir le jour à l'heure du dépôt de cette proposition.

(11) Selon une étude de l'OPIIEC de 2014, les femmes représentent 37% des salariées de la Branche des métiers de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil et des métiers de l'Événement. Cependant, elles restent sous-représentées dans le secteur du numérique avec un effectif de 27,2%, (fonctions de support comprise). Source Syntec Numérique, Chiffres clés du secteur novembre 2014

(12) <https://insernum.hypotheses.org/180>

- « procéder à une analyse fine de l'évolution des métiers du numérique afin de moderniser les nomenclatures traditionnelles devenues obsolètes et ce, afin de les rendre plus attrayantes pour les femmes ».(10)

En France, c'est un véritable plan transversal (Plan sectoriel mixité numérique, janvier 2017) qui a été mis en place afin de lutter contre la sous-représentation des femmes dans le domaine du numérique (22,7% des fonctions(11)). Celui-ci implique les Ministères des Droits des femmes, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Économie de l'Industrie et du Numérique, ainsi que les représentants publics et privés du secteur numérique. Ce plan vise à activer différents leviers pour promouvoir la mixité, en agissant sur la représentation des métiers dans l'opinion publique, l'orientation des élèves, les réorientations professionnelles, les recrutements et les formations. Ces différents ministères se sont mobilisés pour favoriser l'accès des femmes et des hommes aux métiers du numérique. Les actions en faveur de la mixité des emplois seront menées en fonction du contexte local, de la situation propre du territoire concerné,...

Les grands objectifs de ce plan, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait s'inspirer, se déclinent en différents volets :

- un travail de lutte contre les stéréotypes, qui passe par une campagne de communication sur les médias numériques (l'idée est avancée de proposer des vidéos en ligne montrant des parcours de femmes dans les métiers du numérique), un objectif de parité dans les documents de communication et situations de communication publique, un « travail » sur les offres d'emploi, intitulés de métiers et de formations, une « lutte » contre les comportements sexistes dans les communautés de joueurs, ou encore un « encouragement » des initiatives associatives de sensibilisation

- une sensibilisation des chefs d'entreprises à l'accueil des femmes en apprentissage ;

- une sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur, des professionnels et des entreprises afin qu'ils s'engagent dans des actions en faveur de la mixité (parité dans les panels et les instances, communication sans stéréotypes de genre, actions de mentorat...);

-un encouragement des femmes à l'entrepreneuriat(12).

Levier de transformations économiques et sociales, le numérique est un secteur en plein essor qui a besoin de la force de travail des femmes, et qui nécessite donc un engagement collectif en faveur d'une plus grande présence des femmes dans ce domaine.

Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles (comme dans l'ensemble de l'Union européenne), la persistance de stéréotypes sexistes impacte la présence des femmes dans le secteur des TIC. Bien qu'elles se soient appropriées à l'instar des hommes l'utilisation des TIC, force est de constater que le monde numérique reste empreint d'une «différenciation de genre». Cette sous-représentation des femmes dans ce secteur d'avenir pose question en termes d'égalité hommes-femmes. Par ailleurs, il entrave lourdement le développement économique de nos régions.

Cette proposition ne vise pas à tendre vers une parité parfaite «hommes-femmes» dans le secteur des TIC. Néanmoins, en terme de développement économique et d'émancipation sociale, il va de soi qu'une plus grande présence des femmes dans le domaine des TIC serait bénéfique. C'est pourquoi, il est nécessaire que la FWB se dote d'un véritable plan global et transversal visant à accroître la présence des femmes dans le domaine numérique.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES FEMMES AUX MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

A. Considérant que l'emploi est un des vecteurs principaux de l'émancipation sociale.

B. Considérant que, selon la Commission européenne, accroître la présence des femmes dans le secteur de l'économie numérique permettrait d'augmenter de 9 milliards d'euros le PIB annuel de l'UE.

C. Considérant qu'aucun plan global et transversal n'est mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'augmenter la présence des femmes dans le domaine du numérique, et que nous pourrions nous inspirer du Plan sectoriel mixité numérique mis en place en France en 2017

D. Considérant que les politiques menées dans le domaine du numérique concernent aussi bien les Régions wallonne et bruxelloise que la Fédération Wallonie-Bruxelles.

E. Considérant que la sensibilisation aux technologies numériques et au langage informatique à un âge précoce permet de lutter contre les préjugés de genre et offre de nouvelles perspectives professionnelles à l'ensemble des élèves, filles comme garçons.

F. Considérant que la dimension de genre n'est pas prise en compte dans le passeport TIC

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

De promouvoir la participation des femmes à l'économie numérique, ceci via la mise en place d'un plan global et transversal. Pour ce faire, il y a lieu :

- de lutter contre les stéréotypes de genre dans le domaine du numérique. Cela par la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation devant s'adresser aux différents publics et acteurs intervenant dans le domaine des TIC (secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'égalité des chances, ...)
- de mener une étude évaluative sur les mesures mises en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de promouvoir la présence des femmes dans le domaine des TIC. Cette étude devra notamment comprendre des données ventilées par sexe sur la présence des femmes dans le secteur du numérique (enseignement, ...).
- d'encourager le mentorat féminin dans le do-

maine du numérique en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

- de se concerter avec les Gouvernement fédéral mais aussi les Régions wallonne et bruxelloise afin de mener des politiques transversales visant à accroître la présence des femmes dans le domaine du numérique.
- de développer l'utilisation des technologies numériques dès l'enseignement fondamental mais aussi la sensibilisation des enfants à celles-ci ;
- d'introduire dans le passeport TIC une dimension de «genre»
- de prévoir dans le cursus de tous les enseignants une formation de base dans le domaine des TIC. Le contenu de cette formation sera déterminé en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur.

Carine Lecomte

Laurent Henquet

Valérie Warzée- Caverenne

Valérie de Bue

Patricia Potigny

Patrick Lecerf

Pierre-Yves Jeholet